

ENTREPRISE .....

Adresse : .....

Tél. : ..... / Mail : .....

Site internet : .....



# FICHE D'AUTOCONTRÔLE

## CHAUDIÈRE GAZ - APPAREIL B - CHAUFFAGE ET ECS + PAC

Appareil destiné à être raccordé à un conduit pour l'évacuation des produits de combustion, l'air comburant étant prélevé directement dans le local où est installé l'appareil.

### INFORMATIONS CHANTIER

Client ..... Réf. devis .....

Adresse .....

Date début travaux ..... Date fin travaux .....

### INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1 ..... Intervenant 3 .....

Intervenant 2 ..... Intervenant 4 .....

Fait à (lieu) : ..... Le (date) : .....

### L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES



#### À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

Les grilles RGE sont téléchargeables sur ce lien : <https://www.faire.gouv.fr/pro/rge>






## A VÉRIFIER AVANT TOUT LANCEMENT DE TRAVAUX

- L'ouvrage est accessible (en cas de coactivité) ?
- Les équipements sont stockés conformément aux préconisations des fabricants ?

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs.

## ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

### Légende

-  Conforme
-  Non conforme/ Non vérifiable
-  Sans objet
- RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

### Installation de la chaudière et de la PAC

1. Existence d'une note de calcul des déperditions ?
2. Dimensionnement de la chaudière pour des besoins ECS supposés et des conditions d'utilisations données (nombre de personnes ou taille de logement) ?
3. La chaudière de type B est installée hors salle de bains ou salle de douches (sauf remplacement à l'identique) ?
4. La désignation du conduit de raccordement (existant ou neuf) est compatible avec les fumées de l'appareil ?
5. Conception du conduit de raccordement conforme ?
6. **Si réutilisation du conduit de fumée existant (ou du tubage) :** le diagnostic de l'installation de fumisterie existante a été réalisé et la procédure validée ?
7. La désignation du conduit de fumée (existant ou neuf) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ?
8. Distance du débouché vis-à-vis du faitage conforme ?
9. Présence et dimensionnement conforme de l'amenée d'air comburant ?
10. **En présence d'un appareil gaz de type A (cuisinière) :** vérification de la conformité de la sortie d'air ?
11. **Hors VMC gaz:** absence de dispositif d'extraction individuel (par exemple hotte motorisée ou sèche-linge avec évacuation vers l'extérieur, bouche d'extraction de VMC) ?
12. Existence d'une note de calcul permettant de valider le dimensionnement de l'installation de fumisterie ?
13. Puissance électrique disponible adaptée par rapport à la puissance de la PAC ?

### Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage

14. Dimensionnement des réseaux, des émetteurs et des composants du réseau hydraulique conformes ?

### Mise en oeuvre du ou des réseaux d'ECS

15. Tracé et dimensionnement du réseau d'ECS conformes ?

### N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

.....  
.....  
.....  
.....

... suite page suivante

## ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

✓ ✗ ∅

### Installation de la chaudière et de la PAC

**16. Si abandon d'un système de stockage (fioul) :** enlèvement ou neutralisation de la cuve ?

**17. Chaudière installée à l'emplacement prévu** en fonction des paramètres d'intégration technique, acoustique et esthétique étudiés lors de la phase de conception ?

**18. Si réutilisation d'un réseau hydraulique existant et si nécessaire :** action curative et préventive (désembouage, etc.) pour le traitement de l'eau de chauffage ?

**19. Absence de bras mort** (point de puisage non utilisé), le supprimer le cas échéant ?

**20. Pose du support sur matériaux adaptés et plots antivibratiles ?**

**21. Si PAC avec éléments séparés :** support de la PAC entière ou de l'unité extérieure de la PAC permettant un fonctionnement correct après dégivrage ou en présence de neige ?

✓ ✗ ∅

### Mise en oeuvre du ou des réseaux d'ECS

**22. Le type de matériau à mettre en oeuvre est conforme et leur qualité avérée ?**

### Mise en oeuvre de la partie électrique et gaz

**23. Utilisation de matériaux sur la ligne gaz en adéquation avec leur fonction et leur utilisation ?**

**24. Tout organe et accessoire de tuyauterie est marqué du logo ou d'une marque de certification reconnue (NF, ATG,...) ?**

**25. Les organes (robinets,...) sont adaptés à la pression de service ?**

**26. Mise en place de protections si nécessaire et interdiction de passage de la ligne gaz dans des zones dangereuses ?**

**N°** **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

## ETAPE 3 TRAVAUX

✓ ✗ ∅

### Installation de la chaudière et de la PAC

**27. Si PAC avec éléments séparés :** absence d'obstacle à proximité du condenseur à l'extérieure (entrée et sortie) qui limiterait la circulation d'air ?

**28. Si PAC monobloc en intérieur :** présence et implantation correcte de grilles de ventilation dans le local de production ?

**29. Si manipulation des fluides :** établissement d'une fiche d'intervention pour la manipulation des fluides ou d'un CERFA 15497\*01 ?

✓ ✗ ∅

**30. Si raccordement de liaison frigorifique :** présence d'une étiquette mentionnant la quantité et nature du fluide (charge initiale, appoint, charge finale) ?

**31. Si quantité supérieure aux seuils fixés par la réglementation :** préparation du registre de fluide frigorigène ?

**32. Accès aisé aux différents composants** (ou conforme aux préconisations du constructeur) ?

... suite page suivante

## Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/  
Non vérifiable

∅ Sans objet

**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ∅

**33.** Evacuation correcte des condensats sous l'appareil et si nécessaire sous le système de fumisterie ?

**34.** La distance de sécurité entre le conduit de fumée (paroi extérieure) et les matériaux combustibles est conforme ?

**35.** Présence des organes nécessaires (compteur en fonctionnement, organe de coupure d'appareil et général adapté [OCA et OCG] accessible et manœuvrable) ?

**36.** Présence d'un interrupteur différentiel en amont des circuits avec la section adaptée ?

**37.** Tension d'alimentation conforme aux plaques signalétiques des appareils ?

**38.** Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs bien en place ?

**39.** Présence d'une liaison équipotentielle ?

### > Si PAC en éléments séparés avec réseau hydraulique de liaison :

**40.** Protection contre le gel pour tuyauteries extérieures et protection mécanique de l'isolant ?

**41.** Traversées des parois avec fourreau ne dégradant pas l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment ?

**42.** Respect des préconisations du constructeur (diamètres des tuyauteries, longueurs minimales et maximales des liaisons, dénivelé maximum, ... ?

**43.** Traversées des parois avec fourreau ne dégradant pas l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment ?

**44.** Isolation des tuyauteries sur tout leur parcours avec protection mécanique sur l'isolant (fourreau ou autres ...) ?

**45.** Présence d'un groupe de sécurité et absence d'organe de coupure entre le générateur et le groupe de sécurité ?

**46.** Raccordement de la vidange du groupe de sécurité au réseau d'évacuation d'eaux usées conforme ?

**47.** Existence de la loi d'eau ?

**48.** Poses correctes des sondes de régulation ? (sonde extérieure, sonde de retour ou/et de départ d'eau, sonde d'ambiance - La sonde extérieure de préférence placée au nord) ?

✓ ✗ ∅

## Mise en oeuvre de la fumisterie

**49.** Absence de jeu (>2mm) entre les éléments de l'installation ?

**50.** Les éléments des conduits de raccordement et de fumée sont raccordés partie mâle vers le bas ?

**51.** Absence d'étranglement ?

**52.** Absence de contre pente ?

**53.** Longueur maximale du conduit de raccordement respectée ?

**54. Si passage d'un conduit de fumée métallique ou plastique en volume habitable :** il est coffré (et ventilé si les fumées sont supérieures à 160°) afin d'éviter tout déboitement accidentel ?

**55.** En fonctionnement normal, la température superficielle externe du conduit de fumée seul n'excède pas :  
- 50 °C dans les parties habitables ou occupées  
- 80 °C dans les parties non habitables ou non occupées.

**56.** L'espace entre l'élément terminal (chapeau pare-pluie,dalle,etc.) et l'extrémité du conduit ou du tubage est suffisant ?

### > Dans le cas d'une réhabilitation par tubage

**57.** La mise en oeuvre du tubage est conforme ?

**58.** Le tubage comporte une aération de l'espace annulaire : 5 cm<sup>2</sup> en haut et 20 cm<sup>2</sup> en bas.

**59. En présence d'un procédé d'isolation supplémentaire (billes isolantes,etc.) :** la mise en oeuvre est réalisée selon l'avis technique du procédé d'isolation ?

## Mise en oeuvre de la partie électrique et gaz

**60.** Les techniques d'assemblage (soudage, brasage, sertissage,...) sont adaptées vis-à-vis des matériaux utilisés ?

**61. Si utilisation d'un robinet de commande en tant qu'organe de coupure d'un appareil [OCA] :** celui-ci est alimenté par une tuyauterie fixe ?

**62.** Conduite d'alimentation des appareils en :     
- métal ?  
- bon état ?  
- non bridée ?

... suite page suivante

Légende

- Conforme
- Non conforme/ Non vérifiable
- Sans objet

**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

**63.** Présence d'une alimentation dédiée, avec coupure d'alimentation de l'installation complète, matérialisée et identifiée ?

**64.** Présence d'une protection contre les surintensités ?

**65.** Câble d'alimentation de puissance conforme à la NF C 15-100 (ou aux spécifications du fabricant si plus contraignantes) ?

**66.** Le circuit électrique est identifié ?

**Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage**

**67.** Hors volume chauffé, isolant sur canalisation, y compris les raccords ?

**68.** L'installation est protégée par un vase d'expansion ?

**69.** Présence d'un dispositif de protection contre les retours d'eau de type CA (disconnecteur à zones de pression différentes non contrôlable) avec un dispositif EA (clapet anti-pollution contrôlable) en complément, au niveau de l'arrivée d'eau de ville vers le réseau de chauffage ?

**70.** Présence d'équipements hydrauliques favorisant le bon fonctionnement ? (par exemple, pot à boues, filtre à tamis,...)

**71.** Installation protégée par un vase ? (manomètre, vanne, purge)

**72.** Présence d'une vanne à 3 voies ?

**Installation de nouveaux émetteurs**

> **Si émetteur radiateur :**

**73.** Présence de robinet thermostatique ?

**74.** Dispositif de réglage de débit(T de réglage,...) ?

**75. Si plancher chauffant :** présence d'un dispositif de limitation de température indépendant de la régulation de la chaudière ?

> **Si émetteur ventilo-convecteur :**

**76.** Présence de robinets d'isolement sur chaque appareil ?

**77.** Présence d'un filtre à air propre sur la reprise d'air ?

**78.** Présence d'un régulateur sur chaque ventilo-convecteur ?

**Mise en oeuvre du ou des réseaux d'ECS**

**79.** Présence d'un limiteur de température ou autre dispositif de limitation de température ?

**80.** Dans les locaux non chauffés, réseau d'ECS calorifugé ?

**81.** Présence de clapets de non retour antipollution non contrôlable (EB) au niveau des mitigeurs thermostatiques et limiteurs de température ?

**82. Si ballon de stockage ECS :** la mise en oeuvre est correctement réalisée ?

**N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)**

<input type="text"/>	.....
<input type="text"/>	.....
<input type="text"/>	.....
<input type="text"/>	.....
<input type="text"/>	.....
<input type="text"/>	.....
<input type="text"/>	.....
<input type="text"/>	.....
<input type="text"/>	.....
<input type="text"/>	.....
<input type="text"/>	.....

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/  
Non vérifiable

∅ Sans objet

**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

○  
○  
○

ETAPE 4  MISE AU POINT / MISE EN SERVICE

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

**Installation de la chaudière et de la PAC**

83. Mise en service de l'alimentation en gaz conforme ?

84. Réalisation d'un test d'étanchéité du conduit de fumée avant raccordement d'un nouveau système de combustion ?

85. Mesure de la valeur de CO inférieure à 10 ppm ?

86. Mise en service de la ligne frigorifique conforme ?

87. Mise en eau de l'installation (rinçage, remplissage du circuit, ...) sans fuite caractérisée (goutte, flaque,...) ?

88. Mise en route conforme de la chaudière et des équipements hydrauliques associés (circulateur, électrovannes,...) ?

89. Mesure du tirage et analyse de combustion ? (température,...)

90. Réglages de l'appareil effectués ?

91. Vérification des températures de départ et de retour selon émetteurs ?

92. Si plancher chauffant : température de départ <50°C et Température de surface plancher <28°C ?

93. Intégration des éléments de réglage de débit (Vanne de réglage + prises de pression) pour que les 2 générateurs puissent disposer de leur débit nominal ?

**Mise en oeuvre de la fumisterie**

94. Présence d'une plaque signalétique sur le conduit de fumée avec désignations en adéquation avec l'appareil installé ?

**Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage**

95. Essais d'étanchéité et de pression des réseaux de chauffage réalisés ?

96. Purge, réglage et équilibrage du réseau hydraulique et fonctionnement du dispositif d'expansion conforme ?

**Mise en oeuvre du ou des réseaux d'ECS**

97. Essais d'étanchéité et de pression des réseaux d'ECS réalisés ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

○  
○  
○  
○

## Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/  
Non vérifiable

∅ Sans objet

**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

## ETAPE 5 RÉCEPTION

- |   | ✓                        | ✗                        | ∅                        |  | ✓                        | ✗                        | ∅                        |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>98.</b> Remise des documents suivants ( <b>Passeport technique</b> ):<br>- la notice de fonctionnement et d'entretien de l'appareil installé en langue française<br>- un certificat de conformité de l'installation gaz visé par un organisme agréé (COPRAUDIT, DEKRA, QUALIGAZ)<br>- la facture de la chaudière installée<br>- les caractéristiques du système d'évacuation des produits de combustion (conduits de fumées) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>99.</b> Présence en amont des circuits d'un interrupteur différentiel 30mA pour protéger l'installation ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>100.</b> Une plaque signalétique sur l'unité extérieure mentionne de façon lisible et indélébile la quantité et la nature du fluide contenu ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>101.</b> Remise du rapport de mise en service ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>102.</b> Le client est informé des précautions d'utilisation de la chaudière (prise en main) ?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>103.</b> Le client est informé du fonctionnement de l'installation ?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>104.</b> Le client est informé de la nécessité de réaliser l'entretien et la maintenance de l'installation (explications sur la maintenance de l'appareil et la fréquence des opérations) ?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>105.</b> Le client est informé des mesures prises concernant l'environnement de l'appareil (alimentation en air de combustion) ?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

**N°** **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)